

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/07/60

Objet : 60 - Signature de contrat de cession de droit d'exploitation dans le cadre de la soirée d'illumination du sapin de Noël, le vendredi 4 décembre 2026

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser une animation musicale dans le cadre des festivités de fin d'année,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation avec - Back Stage Event - 36 rue de Québec - 14000 CAEN - pour un montant de 2400 € TTC. dans le cadre de la soirée d'illumination du sapin de Noël qui aura lieu le vendredi 4 décembre 2026.

Fait à Vire Normandie, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260706-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Décision du Maire n°2026/07/60 du 1 juillet 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

